

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

A2026 - 038

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE PERGOLA

Madame Le Maire de REDESSAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande en date du 09/02/2026 de l'association « Arrosoir et coccinelle » visant à l'installation d'une pergola, d'une dimension de 2.45m x 2.40m, sur une hauteur de 2.2m, en appui sur le local de stockage bâti sur les parcelles cadastrées section AX numéros 461 et 463, relevant du domaine privé de la commune ;

Considérant la conformité du projet au règlement de la zone A du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la structure envisagée ne relève pas d'une autorisation d'urbanisme ;

Considérant la convention de partenariat conclue entre la commune et ladite association pour l'exploitation d'un jardin partagé à vocation sociale ;

ARRETE

Article 1 :

AUTORISE l'association « Arrosoir et coccinelle » à installer une pergola, d'une dimension de 2.45m x 2.40m, sur une hauteur de 2.2m, en appui sur le local de stockage bâti sur les parcelles cadastrées section AX numéros 461 et 463, relevant du domaine privé de la commune.

PRECISE que l'association « Arrosoir et coccinelle » sera chargée de son entretien, esthétique et structurel, et sera responsable de tous dommages, matériels, ou corporels, qui pourraient être causés par la structure.

Article 2 :

- Le Maire de la Commune de REDESSAN;
- La Secrétaire Générale;

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 11 mars 2026

Le Maire,



Fabienne RICHARD - TRINQUIER

